

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 172

27 janvier 2010

SOMMAIRE

AccountingWise S.à.r.l.	8254	La Pyramide Sàrl	8254
Advanced Technics Properties Holding S.A.	8226	L'Art du Paysage S.à r.l.	8256
Advanced Technics Properties SPF S.A.	8226	Mon Jardin - Gardencenter Sàrl	8253
Alpha Trains Holdco II S.à r.l.	8240	Panzarita S.A.	8223
Augustus International S.à r.l.	8235	ProLogis Moscow I S.à r.l.	8254
B & Z Promotions S. à r.l.	8234	ProLogis Poland XCIV S.à r.l.	8247
Carlyle/Riverstone Participations II S.à r.l.	8239	ProLogis Spain II S.à r.l.	8255
Centaur Luxco S.à r.l.	8235	ProLogis Spain S.à r.l.	8254
Delphi Acquisition Holding S.A.	8228	ProLogis Spain VI S.à.r.l.	8256
DENIBO Participations S.à r.l.	8253	ProLogis Spain V S.à.r.l.	8255
Diadeis Luxembourg S.à r.l.	8214	ProLogis Spain XII S.à r.l.	8252
Diadeis Lux Participations S.à r.l.	8214	ProLogis Spain XI S.à.r.l.	8252
Elan Investments S.A.	8247	ProLogis Spain XVII S.à r.l.	8253
Entreprise Clé en Main S.à r.l.	8255	ProLogis UK III S.à r.l.	8253
Eragon S.à r.l.	8248	Rent Events Logistic S.à r.l.	8219
Exegeklektik S.A.	8231	Safilo Capital International SA	8239
Ferodi S.A.	8242	Scheffer Participations S.A.	8256
Fiduciaire Roels, Wauters & Co S.A.	8215	Schuler S.à r.l.	8252
Finaco S.A.	8251	Silva Taxis S.à r.l.	8252
Finalourec	8216	Siral S.A.	8233
Financière de Nsoumbi S.à r.l.	8243	Soluca	8214
Fortum L.A.M. SNC	8210	Sunlight Energy S.A.	8232
Global Palaces Management S.à r.l.	8242	The SourceTechdata... S.A.	8225
Goodman Jade Logistics (Lux) S.à r.l.	8217	TS Paris Bourse Holdings II S.à r.l.	8221
Heddon International Holding S.A.	8235	Willow Lux Holdco II S. à r.l.	8240
Hines Spanish Investors Sunbelt Luxem- bourg S.C.A.	8212	Zucchero	8230

Fortum L.A.M. SNC, Société en nom collectif.

Capital social: EUR 62.020.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.406.

In the year two thousand and nine, on the first of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- Fortum Holding BV, a company governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, 1067, AZ Amsterdam, the Netherlands.

hereby represented by Hida Ozveren, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

- Fortum AMCO AB, a company governed by the laws of Sweden, having its registered office at Lidingövägen 115, SE 11577 Stockholm, Sweden.

hereby represented by Hida Ozveren, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxies, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The appearing parties declare being the partners of Fortum L.A.M. SNC, a société en nom collectif incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.406 (the "Partnership"), incorporated by a deed of the undersigned notary of 20 July 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1622 dated 22 August 2009. The Partnership's articles of incorporation have not been amended since that date.

III. The appearing parties, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the signatory power for the Partnership.
2. To amend article 12, second paragraph, of the Partnership's articles of incorporation.
3. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The partners' meeting RESOLVES that, in case of plurality of managers, the Partnership shall be bound by the joint signature of any two managers.

Second resolution

As a result of the above resolution, the partners' meeting RESOLVES to amend article 12, second paragraph, of the articles of incorporation of the Partnership which shall forthwith read as follows:

" **Art. 12. Representation of the partnership - Delegation of powers.** In the event of several Managers being appointed, the Partnership will be bound by the joint signature of any two Managers."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxholder of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxholder of the persons appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with US notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le premier décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Fortum Holding BV, une société existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Locatellikade 1, 1067, AZ Amsterdam, Pays-Bas.

ici représenté par Mlle Hida Ozveren, avocat, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration sous seing privé.

- Fortum AMCO AB, une société existant sous les lois de la Suède, ayant son siège social à Lidingövägen 115, SE 11577 Stockholm, Suède.

ici représenté par Mlle Hida Ozveren, avocat, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration sous seing privé

I. Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être déposées avec lui auprès de l'autorité chargée de l'enregistrement.

II. Les comparantes déclarent qu'elles sont les seules associées de Fortum L.A.M. SNC, une société en nom collectif constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.406, constituée par un acte du notaire soussigné, en date du 20 juillet 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1622 du 22 août 2009 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III. Les comparantes, dûment représentées, reconnaissent être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Modification des pouvoirs de signature de la Société.
2. Modification de l'article 12, deuxième paragraphe, des statuts de la Société.
3. Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE que, en cas de nomination de plusieurs gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux des gérants.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'assemblée générale des associés DECIDE de modifier l'article 12, deuxième paragraphe, des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12. Représentation de la société - Délégation de pouvoirs.** En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux des Gérants."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (€ 1.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ozveren, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 décembre 2009 Relation: EAC/2009/14856 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010006288/102.

(090200601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Hines Spanish Investors Sunbelt Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.385.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Hines Spanish Investors Sunbelt Luxembourg S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 127.385, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, on 29 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 June 2007 under number 1248. The articles of association have not been amended since (the "Company").

The meeting is opened with Mrs Rania KIDERCHAH, licenciée en droit, in the chair, who appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee and Mister Raymond THILL, "Maître en droit" as scrutineer, all residing in Luxembourg.

The meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. - That all the shareholders, or their representatives, declare having had due notice of the meeting and knowledge of its agenda and that they waive any notification requirements;

II. - That the appearing parties hold together thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company;

III. - That the present meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda; and

IV. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to be taken concerning the dissolution of the Company in compliance with the law of 10 August 1915, as amended.

2. Appointment of the liquidator and determination of its powers.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator Hines GP Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 124.162, being the sole general partner of the Company.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended.

The liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it will determine and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

En l'an deux mille neuf, le quinzième jour de décembre.

Par-devant le soussigné Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Hines Spanish Investors Sunbelt Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B, numéro 127.385, constituée conformément à un acte dressé par le notaire soussigné, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, le 29 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 juin 2007 sous le numéro 1248. Les statuts n'ont pas été modifiés (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rania KIDERCHAH, licenciée en droit, laquelle nomme comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée et Monsieur Raymond THILL, maître en droit, comme scrutateur, tous résidant à Luxembourg.

L'assemblée étant ainsi constituée, Madame le Président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I. - L'ensemble des actionnaires, ou leurs représentants, déclarent avoir été dûment informés de l'assemblée et en connaître l'ordre du jour et de renoncer toute exigence de convocation;

II. - Les parties qui comparaissent détiennent ensemble trente et un mille Euro (EUR 31.000), représentant cent pourcent (100%) du capital social de la Société.

III. - La présente assemblée est donc régulièrement constituée et est autorisée à délibérer sur les questions à l'ordre du jour; et

IV. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la Société conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

2. Nomination de liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'assemblée générale adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer liquidateur Hines GP Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B, numéro 124.162, étant l'actionnaire commandité unique de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la période qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, cet acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue au notaire instrument par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: R. Kiderchan, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. LAC/2009/55788. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010006301/114.

(090201363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Diadeis Lux Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Diadeis Luxembourg S.à r.l.).

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 121.316.

L'an deux mille neuf,

Le dix-huit décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

la société de droit français "VAVINEL", avec siège social à F-75018 Paris, 24, rue Marc Seguin, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Paris (France) sous le numéro B 487 845 406,

représentée par Monsieur Fabien RIGHESCHI, chargé d'affaires, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris en date du 17 novembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement,

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1.- La société de droit français "VAVINEL", prénommée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée "DIADEIS LUXEMBOURG SARL", ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2376 du 20 décembre 2006 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 121.316, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

2.- L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société en "DIADEIS LUX PARTICIPATIONS S.à r.l." et de modifier, par conséquent, l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société prend la dénomination de "DIADEIS LUX PARTICIPATIONS S.à r.l.", société à responsabilité limitée."

3.- L'associée unique décide de transférer le siège social de la société, avec effet immédiat, à L-2529 Howald, 15, rue des Scillas, et de modifier, par conséquent, l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Howald."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Righeschi, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation LAC / 2009 / 55758. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Référence de publication: 2010006290/42.

(090201093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Soluca, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 29.705.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés, dans leur version abrégée, au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michèle Grisard
Mandataire

Référence de publication: 2010006788/12.

(090201070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Fiduciaire Roels, Wauters & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 50.507.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf,

Le quatorze décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

la société privée à responsabilité limitée "Roels, Wauters & Co", ayant son siège social à B-1180 Uccle, Place Guy d'Arezzo, 17/8, immatriculée au Registre des Personnes Morales à Bruxelles (Belgique) sous le numéro 0420.301.097, représentée par son gérant Monsieur Gaëtan WAUTERS, expert-comptable, demeurant à B-1180 Uccle, rue de l'Equateur, 47/2,

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "FIDUCIAIRE ROELS, WAUTERS & Co S.A.", avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 8 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 291 du 26 juin 1995, modifiée suivant acte sous seing privé en application de l'article 62 de la loi du 1^{er} août 2001, en date du 10 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 1225 du 20 août 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro B 50.507.

Que le capital de ladite société est à ce jour de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, sans désignation de valeur nominale.

Que la société privée à responsabilité limitée "Roels, Wauters & Co", prénommée, est devenue propriétaire de toutes les actions de ladite société anonyme "FIDUCIAIRE ROELS, WAUTERS & Co S.A.".

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que la société privée à responsabilité limitée "Roels, Wauters & Co", prénommée, se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société anonyme "FIDUCIAIRE ROELS, WAUTERS & Co S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante donne entière décharge aux administrateurs et commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de la liquidatrice à B-1180 Uccle, Place Guy d'Arezzo, 17/8.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: G. Wauters, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2009 Relation LAC / 2009 / 54634 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Référence de publication: 2010006291/47.

(090201094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Finalourec, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 1.601.

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINALOUREC (la "Société"), ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 1.601, constituée suivant acte notarié en date du 25 mai 1932, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 39 du 21 juin 1932 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 11 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1316 du 10 décembre 2003.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Thierry Elvinger, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la durée sociale. L'article 4 aura la teneur suivante:

"La durée de la société est limitée au 31 décembre 2009."

2. Introduction de deux nouveaux alinéas 3 et 4 à l'article 24 avec la teneur suivante :

"A défaut de nomination de liquidateurs, les administrateurs seront, à l'égard des tiers, considérés comme liquidateurs.

A défaut de nomination de commissaire, le dernier commissaire en fonction remplira les fonctions de commissaire à la liquidation."

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la durée de la Société pour la limiter au 31 décembre 2009.

En conséquence, le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

"La durée de la société est limitée au 31 décembre 2009."

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'ajouter deux alinéas de la teneur qui suit à la fin de l'article 24 des statuts de la Société:

"A défaut de nomination de liquidateurs, les administrateurs seront, à l'égard des tiers, considérés comme liquidateurs.

A défaut de nomination de commissaire, le dernier commissaire en fonction remplira les fonctions de commissaire à la liquidation."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. ELVINGER, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2009. LAC / 2009 / 54584. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010006425/61.

(090200886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Goodman Jade Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 329.002,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 135.969.

In the year two thousand and nine, on the first day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

GELF Investments (Lux) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 117053,

duly represented by Mrs Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 1 December 2009.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Goodman Jade Logistics (Lux) S.à r.l., incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 135969, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 4 March 2008, number 542 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the par value of the shares of the Company from its current amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) to an amount of one euro (EUR 1) per share.

Accordingly, the share capital of the Company will be represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares which are all held by the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to an amount of three hundred twenty-nine thousand two euro (EUR 329,002) through the issuance of three hundred sixteen thousand five hundred two (316,502) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

The three hundred sixteen thousand five hundred two (316,502) new shares will be subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, at a subscription price of three hundred sixteen thousand five hundred two euro (EUR 316,502) through a contribution in kind (the "Contribution") consisting in a claim of the Sole Shareholder as lender against the Company as borrower in an amount of three hundred sixteen thousand five hundred two euro (EUR 316,502) (the "Claim").

The Contribution will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The evidence of the existence and the value of the Contribution have been produced to the undersigned notary, including La. a balance sheet of the Sole Shareholder evidencing its claim against the Company and valuation certificates executed by each of the Sole Shareholder and the Company, which conclusions are as follows: "As of the date hereof and given the market conditions and other circumstances prevailing at the date of this valuation report, the Claim is estimated to have a total value amounting to three hundred sixteen thousand five hundred two euro (EUR 316,502). Furthermore, there has been no decrease in the value of the Claim since the date of the present certificate."

The Sole Shareholder resolves to authorise Mr Pierre Beissel, Mr Sebastien Binard and/or Mrs Andrea Hoffmann, all professionally residing in Luxembourg, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the above mentioned capital increase.

Third resolution

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is set at three hundred twenty-nine thousand two euro (EUR 329,002) represented by three hundred twenty-nine thousand two (329,002) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,800.-

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le premier décembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

GELF Investments (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117053,

ici représentée par Madame Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Goodman Jade Logistics (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135969, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 mars 2008, numéro 542 (la "Société").

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de sa valeur actuelle de cent vingt-cinq euros (EUR 125) à un montant d'un euro (EUR 1) par part sociale.

Par conséquent, le capital social de la Société sera représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales qui sont toutes détenues par l'Associé Unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) jusqu'à un montant de trois cent vingt-neuf mille deux euros (EUR 329.002) par l'émission de trois cent seize mille cinq cent deux (316.502) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les trois cent seize mille cinq cent deux (316.502) nouvelles parts sociales ont été souscrites et libérées par l'Associé Unique, représenté comme il est dit, à un prix de souscription de trois cent seize mille cinq cent deux euros (EUR 316.502) par un apport en nature (l'"Apport") consistant en une créance de l'Associé Unique en tant que prêteur contre la Société en tant qu'emprunteur d'un montant de trois cent seize mille cinq cent deux euros (EUR 316.502) (la "Créance").

L'Apport est entièrement affecté au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur totale de l'Apport a été soumise au notaire soussigné, en ce compris un bilan de l'Associé Unique prouvant sa créance contre la Société et des certificats d'évaluation signés par l'Associé Unique et par la Société, dont les conclusions sont comme suit: "En date du présent certificat et eu égard aux conditions de marché et autres éléments courants à la date de ce rapport d'évaluation, la Créance est estimée à une valeur de trois cent seize mille cinq cent deux euros (EUR 316.502). En outre, aucune diminution de la valeur de l'Apport n'a eu lieu depuis la date du présent certificat."

L'Associé Unique décide d'autoriser M. Pierre Beissel, M. Sébastien Binard ou Mme Andrea Hoffmann, tous avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant individuellement, à faire les modifications nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

Troisième résolution

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de trois cent vingt-neuf mille deux euros (EUR 329.002), représenté par trois cent vingt-neuf mille deux (329.002) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 1.800,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HOFFMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53358. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010006295/125.

(090200788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Rent Events Logistic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.263.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le onze décembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Roberto VOTO, gérant de société, demeurant à F-38610 Gières, 6, rue de la Condamine,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la création, le conseil et l'organisation d'événements.

La société aura également pour objet la location de tous matériels en relation avec l'organisation d'événements.

Elle aura également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

Elle peut en outre prester des services dans les domaines administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "RENT EVENTS LOGISTIC S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Bettembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Roberto VOTO, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille dix.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associé unique

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Roberto VOTO, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-3226 Bettembourg, 20, rue de la Gare.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du comparant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: R. Voto, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2009. Relation LAC / 2009 / 53995. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2010006961/91.

(090202158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

TS Paris Bourse Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.846.

In the year two thousand and nine, on the tenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

TS Holdings (Paris) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 111.835, here represented by Ms. Suzana Fuia, employee, with professional address at 1 B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy given on November 26, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of TS Paris Bourse Holdings II S.à r.l. (the "Company"), a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under the number 111.846, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on October 25th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 344 of February 16th, 2006, lastly amended by an extraordinary general meeting held in front of the undersigned notary on March 10th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 853 of April 21st, 2009.

II. The share capital is fixed at fifty-five million four hundred and seventy-one thousand and seventy-five Euro (€ 55,471,075.-) represented by two million two hundred and eighteen thousand eight hundred and forty-three (2,218,843) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to decrease the Company's share capital to the extent of fifty million four hundred and seventy-one thousand and seventy-five Euro (€ 50,471,075.-) in order to decrease it from its present amount of fifty-five million four hundred and seventy-one thousand and seventy-five Euro (€ 55,471,075.-) to five million Euro (€ 5,000,000.-), through the cancellation of two million eighteen thousand eight hundred and forty-three (2,018,843.-) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each:

(i) by reimbursement of the total amount of two million one hundred and thirty-eight thousand eight hundred and nineteen Euro and seventy-three Euro Cents (€ 2,138,819.73) to the sole shareholder, as follows:

- by payment in cash in the amount of two million one hundred thousand Euro (€ 2,100,000.-); and

- by payment in kind in the amount of thirty-eight thousand eight hundred and nineteen Euro and seventy-three Euro Cents (€ 38,819.73), consisting in the cancellation of a receivable in the same amount held by the Company towards the sole shareholder; and

(ii) by allocating the remaining amount of forty-eight million three hundred and thirty-two thousand two hundred and fifty-five Euro and twenty-seven Euro Cents (€ 48,332,255.27), due to the sole shareholder by the Company, to the share premium account of the Company.

IV. Pursuant to the above decrease of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at five million Euro (€5,000,000.-) represented by two hundred thousand (200,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€25,-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (€ 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TS Holdings (Paris) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 111.835,

ici représentée par Mademoiselle Suzana Fuia, ayant son adresse professionnelle au 1 B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 26 novembre 2009. Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps. Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de TS Paris Bourse Holdings II S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 111.846 et ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire reçu en date du 25 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 344 du 16 février 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par décision d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant le notaire instrumentaire le 10 mars 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 853 du 21 avril 2009.

II. Le capital social est fixé à cinquante-cinq millions quatre cent soixante et onze mille soixante-quinze Euro (€ 55.471.075,-) représenté par deux millions deux cent dix-huit mille huit cent quarante-trois (2.218.843) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de cinquante millions quatre cent soixante et onze mille soixante-quinze Euro (€ 50.471.075,-) en vue de le réduire de son montant actuel de cinquante-cinq millions quatre cent soixante et onze mille soixante-quinze Euro (€ 55.471.075,-) à cinq millions Euro (€ 5.000.000,-) par l'annulation de deux millions dix-huit mille huit cent quarante-trois (2.018.843) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune:

(i) par le remboursement du montant total de deux millions cent trente-huit mille huit cent dix-neuf Euro et soixante-treize Euro Cents (€ 2.138.819,73) à l'associé unique, comme suit:

- par paiement en numéraire d'un montant de deux millions cent mille Euro (€ 2,100,000.-), et

- par paiement en nature d'un montant de trente-huit mille huit cent dix-neuf Euro et soixante-treize Euro Cents (€ 38.819,73), consistant dans la compensation avec une créance du même montant détenue par la Société envers l'associé unique, et

(ii) par l'allocation du montant restant de quarante-huit millions trois cent trente-deux mille deux cent cinquante-cinq Euro et vingt-sept Euro Cents (€ 48.332.255,27), dû par la Société à l'associé unique, au compte de prime d'émission de la Société.

IV. Suite à la réduction de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq millions d'Euro (€ 5.000.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euro (€ 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. FUJA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53905. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010006304/116.

(090201462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Panzarita S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 66.569.

In the year two thousand and nine,

On the twenty-first of December,

Before Us Maître Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme "PANZARITA S.A." having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the R.C.S. Luxembourg Number B 66.569

incorporated by a deed of Maître Marthe THYES-WALCH then notary, residing in Luxembourg, on the 6th of October 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 905 of December 15, 1998.

The extraordinary general meeting is opened at 9.15 a.m. by Mr Eric LECLERC, employé, residing at Luxembourg, acting as Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Martine KAPP, employee residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Philippe GILAIN, residing at Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to put the company into liquidation,
2. Appointment of LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, 401 Jardine House, 1, Connaught Place, Central Hong Kong, as liquidator and determination of its powers.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance -list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves unanimously to put the Company into liquidation.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves unanimously to appoint the company LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, 401 Jardine House, 1, Connaught Place, Central Hong Kong, as liquidator of the Company. The extraordinary general meeting decides that the largest powers and especially those determined by the articles 144 and the followings of the law of August 10th, 1915, on commercial companies are granted to the liquidator.

The liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 of the law of August 10th, 1915, without any special authorization of the general meeting of the associates in the case it is normally required by law.

The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the company.

He may, under his own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of his powers to one or more proxies.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 9.25 a.m. The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

Le vingt et un décembre,

Par devant Nous, Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise "PANZARITA S.A.", ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au R.C. S. Luxembourg sous le numéro B 66.569,

constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 06 octobre 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 905 du 15 décembre 1998.

La séance est ouverte à neuf heures quinze sous la présidence de Monsieur Eric LECLERC, employé demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Madame Martine KAPP, employée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe GILAIN, employé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.

2. Nomination de la société LWM CORPORATE SERVICES LIMITED. 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong-Kong, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide la mise en liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer la société LWM CORPORATE SERVICES LIMITED. 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong-Kong, comme liquidateur de la société.

L'assemblée générale extraordinaire décide que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de son pouvoir qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.25 heures

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétations donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, M. KAPP, Ph. GILAIN, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2009. Relation: GRE/2009/4848. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 28 décembre 2009.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2010006303/106.

(090201493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

The SourceTechdata... S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.044.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le seize décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

EXEGEKLEKTIK S.A., société anonyme holding, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 117890,

ici représentée par Monsieur Alex KAISER, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme The SourceTechdata... S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 118.044 (NIN 2006 2218 658), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 20 juillet 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1793 du 26 septembre 2006.

II.- Que le capital de la société s'élève à cent mille Euro (€ 100.000,-), représenté par mille (1000) actions d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue propriétaire de toutes les actions de la société The SourceTechdata... S.A., et qu'elle a pris la décision de dissoudre la société, avec effet immédiat.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

Les droits et engagements de la société dissoute sont transmis à titre universel à EXEGEKLEKTIK S.A., préqualifiée.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire de constater que la société anonyme The SourceTechdata... S.A. est dissoute de plein droit, et que la comparante, représentée comme dit ci-avant, exerçant

tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les certificats d'actions au porteur qui à l'instant et en présence du notaire soussigné ont été annulés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: A. KAISER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 décembre 2009. Relation: ECH/2009/1908. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 23 décembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010006315/48.

(090201294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

**Advanced Technics Properties SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Advanced Technics Properties Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 33.384.

L'an deux mille neuf, le huit décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Advanced Technics Properties Holding S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 412 F route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 33384, constituée suivant acte reçu le 15 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 340 du 22 septembre 1990 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 18 août 2004, publié au Mémorial C numéro 1148 du 13 novembre 2004.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine Gashonga, employée privée à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Aurélien Garcie, employé privé à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle Schul, employée privée à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 700 (sept cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Adoption du statut de société de gestion de patrimoine familial, changement de la dénomination de la Société de "ADVANCED TECHNICS PROPERTIES HOLDING S.A." en "ADVANCED TECHNICS PROPERTIES SPF S.A." et conséquente modification de l'article premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme gouvernée par les Lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée par la loi du 11 mai 2007 relative aux "Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial" ("loi relative aux SPF"), et par les présents statuts dont la dénomination est: "ADVANCED TECHNICS PROPERTIES SPF S.A.""

2. Modification de l'objet social et de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Les actifs financiers selon la loi du 5 août 2005 sur les contrats financiers de garantie consistent en (a) tous les titres cessibles comprenant, en particulier, des parts et autres titres équivalent aux parts, les parts de fond d'investissement collectif, les bonds et les obligations et n'importe quelle autre forme de preuve de dette, les certificats de dépôt, et les lettres de change; (b) valeurs conférant le droit d'acquérir des parts, des bonds et des obligations par voie de souscription, achat ou échange; (c) instruments d'escompte et valeurs conférant le droit à un règlement comptant (excepté des ins-

truments de paiement); y compris l'instrument de marché monétaire; (d) tout autre titre représentant des droits de propriété, des créances ou des titres cessibles; (e) tout instrument fondamental (soient ils indexés, les matières premières, les métaux précieux, les produits alimentaires, les métaux, les produits ou d'autres marchandises ou risques); (f) toute créance connexe aux articles énumérés sous (a) à (e) et tout droit y relatifs ou liés à eux, que ces instruments soient matérialisés ou dématérialisés, transmissible par crédit sur un compte ou par cession, titres au porteur ou des titres nominatifs, endossable ou pas, et indépendamment de la loi applicable.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

3. Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 3 des statuts ayant la teneur suivante:

"Les actions sont librement cessibles à condition d'être transférées à des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi relative aux SPF."

4. Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi relative aux SPF trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial, et de changer la dénomination de la Société de "ADVANCED TECHNICS PROPERTIES HOLDING S.A." en "ADVANCED TECHNICS PROPERTIES SPF S.A."

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme gouvernée par les Lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée par la loi du 11 mai 2007 relative aux "Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial" ("loi relative aux SPF"), et par les présents statuts dont la dénomination est: "ADVANCED TECHNICS PROPERTIES SPF S.A.""

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Les actifs financiers selon la loi du 5 août 2005 sur les contrats financiers de garantie consistent en (a) tous les titres cessibles comprenant, en particulier, des parts et autres titres équivalents aux parts, les parts de fond d'investissement collectif, les bonds et les obligations et n'importe quelle autre forme de preuve de dette, les certificats de dépôt, et les lettres de change; (b) valeurs conférant le droit d'acquérir des parts, des bonds et des obligations par voie de souscription, achat ou échange; (c) instruments d'escompte et valeurs conférant le droit à un règlement comptant (excepté des instruments de paiement); y compris l'instrument de marché monétaire; (d) tout autre titre représentant des droits de propriété, des créances ou des titres cessibles; (e) tout instrument fondamental (soient ils indexés, les matières premières, les métaux précieux, les produits alimentaires, les métaux, les produits ou d'autres marchandises ou risques); (f) toute créance connexe aux articles énumérés sous (a) à (e) et tout droit y relatifs ou liés à eux, que ces instruments soient matérialisés ou dématérialisés, transmissible par crédit sur un compte ou par cession, titres au porteur ou des titres nominatifs, endossable ou pas, et indépendamment de la loi applicable. Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 3 des statuts un nouveau paragraphe qui aura la teneur suivante:

"Les actions sont librement cessibles à condition d'être transférées à des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi relative aux SPF."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi relative aux SPF trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. GASHONGA, A. GARCIE, I. SCHUL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53623. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010006305/123.

(090201443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Delphi Acquisition Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.411.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the eighteenth of December,
Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Dockwise Ltd, a company incorporated under the laws of Bermuda, with registered office at Lage Mosten 21, 4822 NJ Breda, registered with the companies register of Bermuda under number 39466,

hereby represented by Mr Jérôme Bouclier, lawyer, professionally residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given on 17 December 2009, which, after having been signed in due form by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

I. That Delphi Acquisition Holding S.A., a public limited liability company ("société anonyme") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122.411 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 29 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 125, of 6 February 2007. The Articles of Incorporation of the Company have last been amended on 21 March 2007, by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1576 of 27 July 2007.

II. That the capital of the Company is fixed at four million nine hundred ten thousand US dollars (USD 4,910,000) represented by forty-nine million one hundred thousand (49,100,000) shares with a nominal value of ten US cents (USD 0.10) each, fully paid up;

III. That the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. That the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

- V. That the appearing party, being the sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:
- that upon liquidation all assets have or will become the property of the sole shareholder including:
 1. the shareholding in the Company's subsidiary Delphi Acquisition Holding B.V.;
 2. the current account of the Company with the appearing party; and
 3. the cash of the Company held on the Fortis Bank account;
 - that the outstanding liabilities to the Luxembourg tax authorities have been duly accounted for;
 - that the Company's liabilities towards its shareholder including the convertible bonds issued by the Company to the appearing party and the current accounts of the appearing party with the Company will be cancelled upon liquidation;
 - that no other liabilities are known to the Company and or the appearing party; and
 - that it irrevocably assumes the obligation of any potential liabilities of the Company whether known or unknown and not paid to date;
- VI. That, as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;
- VII. That full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates except in cases of gross negligence or wilful misconduct;
- VIII. That the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately € 1,200.-.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Dockwise Ltd, une société régie par les lois de Bermuda, ayant son siège social à Lage Mosten 21, 4822 NJ Breda, enregistrée auprès du registre de commerce de Bermuda sous le numéro 39466,

dûment représentée par Maître Jérôme Bouclier, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2009, ladite procuration, qui après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. La société Delphi Acquisition Holding S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.411 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg en date du 29 Novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 125 le 6 février 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 21 mars 2007, par acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1576 le 27 juillet 2007;

2. Le capital social de la Société a été fixé à quatre millions neuf cent dix mille dollars US (USD 4.910.000,-) représenté par quarante-neuf millions cent mille (49.100.000) parts d'une valeur nominale de dix cents US (USD 0,10) chacune, entièrement libérées;

3. Le comparant, prénommé, est l'associé unique de la Société;

4. Le comparant a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

5. Le comparant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs sont devenus ou vont devenir la propriété de l'associé unique, ceci incluant:

1. la détention d'actions de la filiale de la Société Delphi Acquisition Holding B.V.;
2. le compte courant de la Société avec le comparant; et
3. l'argent de la Société détenu sur le compte de la banque Fortis;

- que tous les passifs de la Société existant à l'encontre de l'administration fiscale ont été dûment provisionnés;
- les passifs de la Société à l'encontre de son actionnaire incluant les obligations convertibles émises par la Société et souscrites par le comparant et les comptes courants du comparant avec la Société seront annulés au moment de la liquidation;

- pas d'autres passifs ne sont connus de la Société et/ou du comparant; et
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

6. De sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

7. Décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats respectifs à l'exception des cas de négligence grave et de faute grave;

8. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à € 1.200,-.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Bouclier, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15864. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N.KIRCHEN.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010006311/112.

(090201384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Zucchero, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 56, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 112.518.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Vita PALUMBO, demeurant à L-2168 Luxembourg, 56, rue de Muhlenbach.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I. Elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "ZUCCHERO", avec siège à L-2168 Luxembourg, 56, rue de Muhlenbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112 518, constituée en date du 1^{er} décembre 2005 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 533 du 14 mars 2006, et dont les statuts ont été modifiés en date du 18 décembre 2007 suivant acte reçu par le même notaire, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 261 du 31 janvier 2008.

II. Propriétaire au préalable de cinquante et une (51) parts sociales, elle est devenue la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "ZUCCHERO" au terme d'une cession de quarante-neuf (49) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, de la société à responsabilité limitée "ZUCCHERO", datée du 14 décembre 2009, par Monsieur Paolo BORRACCI, demeurant à L-2168 Luxembourg, 56, rue de Muhlenbach.

III. Le capital social actuel de la société à responsabilité limitée "ZUCCHERO" s'élève à douze mille cinq cents euros (12 500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

IV. L'associée unique prend la décision expresse de dissoudre la société à responsabilité limitée "ZUCCHERO" avec effet immédiat.

Partant, l'associée unique, qui déclare avoir parfaite connaissance de la situation de la société, se trouve investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Elle prendra également à sa charge les frais de la présente.

L'activité de la société a cessé.

L'associée unique prendra notamment à sa charge toutes les garanties accordées par la société dissoute. Elle reprendra à son compte les instances administratives ou judiciaires en cours et de manière générale, elle sera, à ses risques et périls, subrogé dans les droits et obligations dont la société dissoute était titulaire ou qu'elle avait souscrites.

V. L'associée unique, en sa qualité de liquidateur, et avec pouvoir de subdélégation, souscrira les déclarations fiscales finales auprès des Administrations luxembourgeoise et étrangères, arrêtera tous décomptes, réglera tous impôts et taxes dus, percevra tous remboursements et, en général, accomplira toutes formalités auprès de toutes Administrations publiques ou privées.

VI. Il résulte de ce qui précède que la liquidation de la société à responsabilité limitée "ZUCCHERO" est achevée, la société étant à considérer comme définitivement dissoute et liquidée.

VII. Décharge pleine et entière est accordée aux gérants en fonction, Madame Vita PALUMBO, gérante technique, et Monsieur Paolo BORRACI, gérant administratif.

VIII. Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la société à L-2168 Luxembourg, 56, rue de Muhlenbach.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite à la comparante, agissant ès qualités, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: PALUMBO, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 18 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15690. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 22 décembre 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010006312/53.

(090201361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Exegeklektik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 117.890.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le seize décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société PRIORITY CAPITAL GROWTH INC, avec siège à Tortola, Iles Vierges Britanniques, 325 Waterfront Drive, Wickhams Cay, Road Town,

ici représentée par Monsieur Alex KAISER, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme EXEGEKLEKTIK S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 117.890 (NIN 2006 4001 125), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 13 juillet 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1764 du 21 septembre 2006.

II.- Que le capital de la société s'élève à cent vingt mille Euros (€ 120.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent vingt Euros (€ 120,-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue propriétaire de toutes les actions de la société EXEGEKLEKTIK S.A., et qu'elle a pris la décision de dissoudre la société, avec effet immédiat.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

Les droits et engagements de la société dissoute sont transmis à titre universel à PRIORITY CAPITAL GROWTH INC., préqualifiée.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire de constater que la société anonyme EXEGEKLEKTIK S.A. est dissoute de plein droit, et que la comparante, représentée comme dit ci-avant, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les certificats d'actions au porteur qui à l'instant et en présence du notaire soussigné ont été annulés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: A. KAISER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 décembre 2009. Relation: ECH/2009/1909. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 23 décembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010006314/49.

(090201343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Sunlight Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.432.

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SUNLIGHT ENERGY S.A.", R.C.S. Luxembourg N ° B 130.432, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 13 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2000 du 15 septembre 2007.

La séance est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Alexandra FUENTES, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 18.10 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, A. Fuentes, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. LAC/2009/55840. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010006325/49.

(090200597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Siral S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 30.392.

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SIRAL S.A., ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 30.392, constituée suivant acte notarié en date du 20 avril 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 241 du 31 août 1989.

L'assemblée est ouverte à 9.45 heures sous la présidence de Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1° Mise en liquidation de la société.

2° Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3° Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droit réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SCHILL, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2009. LAC / 2009 / 51909. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010006441/61.

(090200719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

B & Z Promotions S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 21, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 117.515.

Suite aux actes de cession de parts du 10 novembre 2009 lors desquelles les cessions suivantes ont eu lieu:

la société Luxbauhaus S.à.r.l. (B87510, avec siège social à L-1430 Luxembourg, 21 boulevard Pierre Dupong) a cédé 16 parts sociales à M. Stéphane Besadoux (né le 22/02/1964 à F-Drancy et demeurant à F-93320 Les Pavillons-sous-Bois, 95, boulevard Pasteur),

la société Notam S.A. (B 113823, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri) a cédé 17 parts sociales à la société Hugo S.à.r.l. (registre de commerce de Thionville no B 401686407, avec siège social à F-57100 Thionville, 2A, rue de Friscati),

le capital social de la Société est détenu comme suit:

Luxbauhaus S.à.r.l.	34 parts sociales
Notam S.A.	33 parts sociales
Hugo S.à.r.l.	17 parts sociales
Stéphane Besadoux	<u>16 parts sociales</u>
Total:	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010006456/24.

(090200972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Augustus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 451.300,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.734.

1/ Suite au conseil de gérance tenu en date du 10 décembre 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet immédiat.

2/ L'adresse exacte du gérant James Yates est la suivante: 5, Brettenham House, Lancaster Place, WC2E 7EN Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010006512/15.

(090201372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Heddon International Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 50.366.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2009, LAC/ 2009/55793, aux droits de soixante-quinze euros (75.-EUR), que la société "HEDDON INTERNATIONAL HOLDING S.A.", ayant son siège social à 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50.366, a été constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg en date du 15 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 270 du 17 juin 1995, modifié suivant acte reçu de ce même notaire, en date du 31 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 787 du 24 mai 2002, modifié suivant acte reçu du notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 17 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 759 du 23 juillet 2004.

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de cinq années au siège social de la société à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de radiation sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Référence de publication: 2010006472/24.

(090201488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Centaur Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 116.538.

In the year two thousand nine, on the eleventh of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing In Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company CENTAUR LUXCO S.à r.l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at the Luxembourg trade and company register under the number B116.538, incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on May 9th, 2006 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated July 21st, 2006 under the number 1411, amended pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated November 29th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2627 of October 28th, 2008.

The meeting was presided by Mr Konstantinos ALEXOPOULOS, private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, "Maître en droit", with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment of the end of the financial year from 31st December to 30th September.
2. Amendment of the provisions of the first paragraph of article 18 of the articles of association of the Company to read as follows:

Art. 18. Business year.

18.1 The Company's financial year starts on the 1st October and ends on the 30th September of each year.

3. Transfer of the registered office from 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

4. Amendment of the provisions of the first and the third paragraph of article 2 of the articles of association of the Company to read as follows:

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

[...]

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the Municipality of Schuttrange.

5. Acknowledgement of the resignation of Mrs. Tian Tan as Manager B of the Company, effective as of the date of her resignation letter and granting her discharge for the performance of her duties until then;

6. Appointment of Mr Philip Ian Price as new Manager B of the Company, effective as of July 1st 2009 for an unlimited period;

7. Authorisation to any manager of the company, with full power of substitution, to notify the designation to the Luxembourg Trade and Companies Register.

8. Miscellaneous

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That 98.68% of the subscribed share capital being represented at the present Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and good knowledge of the agenda prior to this Meeting, and all the shareholders present or represented expressly declaring to waive all convening formalities, no convening notices were necessary.

IV. That the present Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the Meeting unanimously takes the following resolution:

First resolution

The meeting decides to change the end of the financial year from 31st December to 30th September. The financial year having started on January 1st, 2009 ended on September 30th, 2009.

As a consequence the first paragraph of article 18 of the articles of association of the Company is amended to read as follows:

" Art. 18. Business year.

18.1 The Company's financial year starts on the 1st October and ends on the 30th September of each year. "

Second resolution

The meeting decides to transfer the registered office from 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

As a consequence the first and the third paragraph of article 2 of the articles of association of the Company are amended to read as follows:

" Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

[...]

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the Municipality of Schuttrange."

Third resolution

The meeting decides to acknowledge the resignation of Mrs. Tian Tan as Manager B of the Company, effective as of the date of her resignation letter.

By special vote it grants discharge to her for the performance of her duties until then;

Fourth resolution

The meeting decides to appoint Mr Philip Ian Price, born on October 22nd, 1965, in Brentwood, United Kingdom, residing at 60, Lessar Avenue, SW4 9HQ London, as new Manager B of the Company, effective as of July 1st 2009 for an unlimited period.

Fifth resolution

The meeting decides to authorise any manager of the company, with full power of substitution, to notify the designation to the Luxembourg Trade and Companies Register.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, amounts to approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le onze décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée CENTAUR LUXCO S.à r.l., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B116.538, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 9 mai 2006 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C daté du 21 juillet 2006 sous le numéro 1411, dont les statuts ont été modifiés par un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2627 du 28 octobre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Konstantinos ALEXOPOULOS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la fin de l'année sociale du 31 décembre au 30 septembre.
2. Modification des dispositions du premier alinéa de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 18. Année sociale.

18.1 L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

3. Transfert du siège social du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

4. Modification des dispositions des premier et troisième alinéas de l'article 2 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand Duché de Luxembourg).

[...]

2.3 Cependant, le seul Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège dans la commune de Schuttrange.

5. Acceptation de la démission de Madame Tian Tan comme Gérant B de la Société, avec effet au jour de sa lettre de démission et décharge à lui donner pour son mandat jusqu'à ce jour;

6. Nomination de Monsieur Philip Ian Price comme nouveau Gérant B de la Société, avec effet au 1^{er} juillet 2009 pour une période indéterminée;

7. Autorisation à un gérant de la société, avec plein pouvoir de substitution, de notifier la désignation au Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg.

8. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social souscrit est représenté à la présente Assemblée,

Que tous les associés sont présents ou représentés, lesquels déclarent être dûment convoqués, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et avoir renoncé aux formalités de convocation, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant 98.68% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après approbation des déclarations du Président et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la fin de l'année sociale du 31 décembre au 30 septembre, de sorte que l'année ayant commencé le 1^{er} janvier 2009 est terminée le 30 septembre 2009.

En conséquence les dispositions du premier alinéa de l'article 18 des statuts sont modifiées pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 18. Année sociale.**

18.1 L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

En conséquence les dispositions des premier et troisième alinéas de l'article 2 des statuts sont modifiées pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand Duché de Luxembourg).

[...]

2.3 Cependant, le seul Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège dans la commune de Schuttrange."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Tian Tan comme Gérant B de la Société, avec effet au jour de sa lettre de démission et par vote spécial lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Philip Ian Price, né le 22 octobre 1965 à Brentwood, Royaume Uni, demeurant à 60, Lessar Avenue, SW4 9HQ, Londres, comme nouveau Gérant B de la Société, avec effet au 1^{er} juillet 2009 pour une période indéterminée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'autoriser un gérant de la société, avec plein pouvoir de substitution, de notifier la désignation au Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

8239

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Alexopoulos, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54955. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Référence de publication: 2010007084/192.

(090201761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Carlyle/Riverstone Participations II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.231.

Extrait des Résolutions de l'assemblée Générale de la Société Prises le 22 Décembre 2009

L'assemblée générale de la Société a décidé de transférer le siège social de son adresse actuelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg vers sa nouvelle adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Carlyle/ Riverstone Participations II S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010006524/16.

(090200701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Safilo Capital International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.240.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Valérie Orodé, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 23 novembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet au 23 novembre 2009.

Luxembourg, le 22 Décembre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Valérie Orodé

Représentant Permanent

Référence de publication: 2010006525/16.

(090200713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

**Alpha Trains Holdco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Willow Lux Holdco II S. à r.l.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 137.594.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Alpha Trains Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 137603, holder of 100,000 (one hundred thousand) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 16 December 2009.

Said proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of Willow Lux Holdco II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 137594, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 20 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1072 on 30 April 2008, modified several times and the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 22 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 586 on 18 March 2009 (the Company).

II. That the 100,000 (one hundred thousand) shares of the Company having a par value of EUR 1 (one euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.
2. To change the name of the Company from "Willow Lux Holdco II S.à r.l." into "Alpha Trains Holdco II S.à r.l.".
3. Subsequent amendment of article 1 of the Articles of Association in order to reflect the name change adopted under item 2.
4. To register the name change of the sole shareholder of the Company, from "Willow Lux Holdco S.à r.l." to "Alpha Trains Holdco S.à r.l." at the Luxembourg Trade and Companies Register.
5. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "Willow Lux Holdco II S.à r.l." into "Alpha Trains Holdco II S.à r.l.".

Third resolution

The Meeting resolves to amend subsequently the article 1 of the Articles of Association so as to reflect the taken decision under the second resolution, which shall read as follows:

" **Art. 1. Form - Corporate name.** "The name of the company is "Alpha Trains Holdco II S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Fourth resolution

The Meeting resolves to acknowledge the name change of the sole shareholder of the Company from Willow Lux Holdco S.à r.l. to Alpha Trains Holdco S.à r.l. and to grant power to Mr Max Mayer, individually, for all publication or registration formalities relating to the resolutions.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Alpha Trains Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137603, propriétaire de 100.000 (cent mille) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement au 3, rue Nicolas Welter à L-2740 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 décembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom du partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, est requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est le seul associé de Willow Lux Holdco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137594, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaefer, notaire de résidence à Luxembourg du 20 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1072 le 30 avril 2008, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire résident à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, le 22 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 586 le 18 mars 2009 (la Société).

II. que les 100.000 (cent mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Changer le nom de la Société de "Willow Lux Holdco II S.à r.l." en "Alpha Trains Holdco II S.à r.l.".
3. Modification subséquente de l'article 1 des Statuts afin de refléter le changement du nom spécifiée au point 2.
4. Enregistrer le changement de nom de l'actionnaire de la Société de "Willow Lux Holdco S.à r.l." en "Alpha Trains Holdco S.à r.l." au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.
5. Divers.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé unique représenté se considérant dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de "Willow Lux Holdco II S.à r.l." en "Alpha Trains Holdco II S.à r.l.".

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier en conséquence l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter la présente décision, qui aura la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Le nom de la société est "Alpha Trains Holdco II S.à r.l." (la "Société"). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (les "Statuts").

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de prendre note du changement de nom de l'actionnaire de "Willow Lux Holdco S.à r.l." en "Alpha Trains Holdco S.à r.l." et de donner le pouvoir à Monsieur Max Mayer, individuellement, de faire tout nécessaire pour la publication ou enregistrement des formalités en relation des résolutions.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55690. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010007074/130.

(090202039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Global Palaces Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.703.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 3 décembre 2009

Résolution unique

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 3 rue Goethe L-1637 Luxembourg au 35 avenue Monterey L-2163 Luxembourg en date du 17 décembre 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010006536/15.

(090200836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Ferodi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, rue Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 76.047.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 29 décembre 2009 a renouvelé le mandat des administrateurs:

- Monsieur Dirk KRETZ, administrateur, président, chef des ventes, 76, Route d'Echternach, L-6550 BERDORF;
- Monsieur Fernand WAGNER, administrateur, directeur de sociétés, 11, Rue des Champs, L-1323 LUXEMBOURG;

- Monsieur Roland WEBER, administrateur, directeur administratif et financier, 5, Rue J.C. Marshall, L-2131 Luxembourg.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 29 décembre 2009 a également renouvelé le mandat du commissaire aux comptes:

- ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, expert-comptable, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, RCS n° B 62.492.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Pour FERODI S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010006559/21.

(090201050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Financière de Nsoumbi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.258.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le cinq novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Monsieur Eddy DOME, né le 16 août 1965 à Waremme (Belgique), demeurant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination "FINANCIERE DE NSOUMBI S.à r.l.".

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance.

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Eddy DOME, préqualifié, pour une valeur totale de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-). Les DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de 12.500 euros est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérant:

Monsieur Eddy DOME, né le 16 août 1965 à Waremme (Belgique), demeurant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

La durée du mandat du gérant est illimitée.

3.- Le siège de la société est fixé au 35, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. DOME ET C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47952. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Référence de publication: 2010006953/234.

(090201981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Elan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.285.

Extrait des résolutions prises

par le Conseil d'Administration le 12 novembre 2009

- Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme

Pour ELAN INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010006560/16.

(090201103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

ProLogis Poland XCIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.985.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010006561/17.

(090201168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Eragon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 128.959.

In the year two thousand and nine, on the eleventh of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held a general meeting of members of Eragon S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), R.C.S. Luxembourg Number B 128.959, with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated 14 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1577 of 27 July 2007. The Articles of Incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 28 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1851 of 31 August 2007.

The meeting was opened with Ms Estelle WANSSY, private employee, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134, Luxembourg being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Ms Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, "Maître en droit" with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750, Luxembourg.

The Chairman states that:

THERE APPEARED:

Crystal Holdings Limited, a private limited liability company organised and existing under the laws of Malta with registration number C38843 and with registered office address at 189/1, the Strand, Gzira GZR 03, Malta (the "First Member"),

here represented by Ms Estelle WANSSY, by virtue of a proxy given on 10 December 2009;

Global Equity Investments S.A., a public limited liability company organised and existing under the laws of Luxembourg with registration number B 103.531 and with registered office address at 23, rue des Prés, L-8147 Bridel (the "Second Member"),

here represented by Ms Estelle WANSSY, by virtue of a proxy given on 10 December 2009;

The First Member and the Second Member being together referred to as the "Members".

The said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

- The First Member is the holder of ten thousand five hundred and seventy two (10,572) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each in the share capital of the Company;

- the Second Member is the holder of four thousand two hundred and twenty eight (4,228) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each in the share capital of the Company;

- The Company's capital is set at three hundred and seventy thousand Euro (EUR 370,000.-), represented by fourteen thousand and eight hundred (14,800) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase the Company's share capital from its present level of three hundred seventy thousand Euro (EUR 370,000.-) represented by fourteen thousand eight hundred (14,800) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) to ten million Euro (10,000,000.-) represented by four hundred thousand (400,000) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each by the issue of two hundred seventy-five thousand one hundred and forty-eight (275,148) fully paid up new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each in the Company to the First Member in consideration

for the contribution of a loan receivable amounting to six million eight hundred seventy-eight thousand seven hundred Euro (EUR 6,878,700.-) due to the First Member by the Company and by the issue of one hundred ten thousand and fifty-two (110,052) fully paid up new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each in the Company to the Second Member in consideration for the contribution of a loan receivable amounting to two million seven hundred fifty-one thousand and three hundred Euro (EUR 2,751,300.-) due to the Second Member by the Company.

2. Amend Article 5.1 of the Company's Articles in order to reflect the changes to the Articles arising from item 1 above, so that Article 5.1 shall be read henceforth as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 10,000,000.- (ten million Euro), represented by four hundred thousand (400,000) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

3. Miscellaneous.

The Shareholders then passed the following resolutions:

First resolution

The corporate capital of the Company is increased by an amount of nine million six hundred and thirty thousand Euro (EUR 9,630,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of three hundred and seventy thousand Euro (EUR 370,000.-), represented by fourteen thousand eight hundred (14,800) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to ten million Euro (EUR 10,000,000.-), by way of the issue of three hundred eighty five thousand two hundred (385,200) new shares of the Company, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to the Shareholders.

Subscription - Payment

The new shares have been entirely subscribed for by the Shareholders by a contribution in kind consisting of the loans receivable in the amount of respectively six million eight hundred seventy-eight thousand seven hundred Euro (EUR 6,878,700) that the First Member holds against the Company and two million seven hundred fifty-one thousand three hundred Euro (EUR 2,751,300.-) that the Second Member holds against the Company.

The reality and the value of the loans receivable have been proved to the undersigned notary by the management certificates issued on 10 December 2009 by the Company, having attached thereto the interim accounts of said Company as at 10 December 2009 which together show that the value of the loans receivable contributed to the Company is worth at least nine million six hundred and thirty thousand Euro (EUR 9,630,000.-).

Such management certificates and interim accounts, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the resolution above, Article 5.1. of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

" Art. 5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 10,000,000.- (ten million Euro), represented by four hundred thousand (400,000) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, these persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille neuf, le onze décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale des associés de Eragon S.à r.l., société a responsabilité limitée, enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 128.959, ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel (la "Société"), constituée suivant un acte notarié reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1577 du 27 juillet 2007. Les Statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du notaire Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 août 2007, numéro 1851.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Estelle WANSSY, employée privée, avec adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame le Président expose ensuite:

ONT COMPARU:

Crystal Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Malte sous le numéro C38843, ayant son siège social à 189/1, The Strand, Gzira GZR 03, Malte (le "Premier Associé"), ici représentée par Madame Estelle WANSSY, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2009;

Global Equity Investments S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Luxembourg sous le numéro B 103.531, ayant son siège social à 23, rue des Prés, L-8147 Bridel (le "Deuxième Associé"), ici représentée par Madame Estelle WANSSY, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2009;

Le Premier Associé et le Deuxième Associé étant ensemble ci-après désignés comme les "Associés".

Lesdites procurations, signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesdits Associés, comparant par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Le Premier Associé est le détenteur de dix mille cinq cent soixante-douze (10.572) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

- Le Deuxième Associé est le détenteur de quatre mille deux cent vingt-huit (4.228) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

- Le capital de la Société est fixé à trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000.-), représenté par quatorze mille huit cents (14.800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement payées.

L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000), représenté par quatorze mille huit cents (14.800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune au montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000) représenté par quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune par l'émission par la Société au Premier Associé de deux cent soixante-quinze mille cent quarante huit (275.148) nouvelles parts sociales intégralement payées d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune en contrepartie de l'apport en nature de la créance pour un montant de six millions huit cent soixante-dix-huit mille sept cents euros (EUR 6.878.700.-) due au Premier Associé par la Société et par l'émission par la Société au Deuxième Associé de cent dix mille cinquante-deux (110.052) nouvelles parts sociales intégralement payées d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune en contrepartie de l'apport en nature d'une créance pour un montant de deux millions sept cent cinquante et un mille trois cents euros (EUR 2.751.300.-) due par la Société au Deuxième Associé.

2. Modification de l'Article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital suite à l'adoption de la résolution mentionnée au point 1 ci-dessus, de telle manière que l'article 5.1 aura la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à EUR 10.000.000.- (dix millions d'euros) représenté par 400.000 (quatre cent mille) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

3. Divers.

Les Associés ont ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de neuf millions six cent trente mille euros (EUR 9.630.000) pour porter le capital social de son montant actuel de trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000), représenté par quatorze mille huit cents (14.800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à dix millions d'euros (EUR 10.000.000.-), par voie d'émission de trois cent quatre-vingt-cinq mille deux cents (385.200) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune aux Associés.

Souscription - Paiement

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par les Associés par un apport en nature des créances dues par la Société respectivement au Premier Associé pour un montant de six millions huit cent soixante-dix-huit mille sept cents euros (EUR 6.878.700.-) et au Deuxième Associé pour un montant de deux millions sept cent cinquante et un mille trois cents euros (EUR 2.751.300.-).

La réalité et la valeur des créances ont été prouvées au notaire instrumentaire par deux certificats de gérance émis le 10 décembre 2009 par la Société et par les comptes intérimaires au 10 décembre 2009 de ladite Société qui y sont annexés

et qui montrent que la valeur des créances apportées à la Société représente au moins neuf millions six cent trente mille euros (EUR 9.630.000.-).

Ces certificats et ces comptes intermédiaires, après signature ne varient par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'article 5.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 10.000.000 (dix millions d'euros) représenté par 400.000 (quatre cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; et qu'à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Wanssy, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54695. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Référence de publication: 2010007082/183.

(090201662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Finaco S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.172.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue en date du 8 décembre 2009 à 14.00 heures au siège social*

Résolutions

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs en fonction soit:

Monsieur Peter MARCHAND;

Monsieur Rudolf MARCHAND;

Monsieur Armand MARCHAND.

Les mandats des Administrateurs sont reconduits pour une période de 6 ans et prendront fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2015 qui statue sur les Comptes Annuels de l'an 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Commissaire en fonction:

La société VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO Sàrl, ayant son siège social au 43, Route d'Arlon, L-8009 STRASSEN.

Le mandat du Commissaire est reconduit pour une période de 6 ans et prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2015 qui statue sur les Comptes Annuels de l'an 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 8 décembre 2009 à 15.00 heures au siège social*

Le conseil d'Administration décide à l'unanimité de reconduire le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur Peter MARCHAND pour une période de 6 ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2015 qui statue sur les Comptes Annuels de l'an 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2010006565/31.

(090201375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Silva Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1541 Luxembourg, 35, rue de la Fraternité.

R.C.S. Luxembourg B 83.920.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2009 a accepté le changement du siège social L-1541 Luxembourg 35, rue de la Fraternité

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010006569/11.

(090201265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Schuler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 5.445.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés, dans leur version abrégée, au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michèle Grisard

Mandataire

Référence de publication: 2010006790/12.

(090201069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

ProLogis Spain XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 390.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.909.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010006591/17.

(090201138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

ProLogis Spain XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.323.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010006592/17.

(090201141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

DENIBO Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8447 Steinfort, 3, rue Boxepull.

R.C.S. Luxembourg B 121.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DENIBO Participations Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010006747/11.

(090200905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Mon Jardin - Gardencenter Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3858 Schifflange, 20, rue Denis Netgen.

R.C.S. Luxembourg B 45.012.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010006814/9.

(090201305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

ProLogis Spain XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.158.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010006593/17.

(090201142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

ProLogis UK III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.900.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.900.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010006594/17.

(090201149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

AccountingWise S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 114.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AccountingWise Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010006749/11.

(090200903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

La Pyramide Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marbuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.082.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010006822/9.

(090200594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

ProLogis Moscow I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 96.830.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010006596/17.

(090201151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

ProLogis Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 540.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.897.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010006597/17.

(090201155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Entreprise Clé en Main S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1232 Howald, 41, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 96.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Entreprise Clé en Main S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010006761/13.

(090200943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

ProLogis Spain II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.261.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010006599/17.

(090201157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

ProLogis Spain V S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 675.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.789.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010006602/17.

(090201166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Scheffer Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 27, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 41.858.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le mercredi 16 décembre 2009 à 10.30 heures

Première résolution

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert Schmitz de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la Société, de S.G.A. Services S.A. Luxembourg et de FMS Services S.A. Luxembourg de leurs postes d'administrateurs de la Société.

Deuxième résolution

Election de Madame Stéphanie Weisse et de Messieurs Jean-Marie Plantevin et Henri de Crouy-Chanel comme nouveaux administrateurs pour une période de trois ans se terminant avec l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Les trois nouveaux administrateurs résident professionnellement au 50, rue Basse, L-7307 Steinsel.

Troisième résolution

Nomination de la société Clerc, sise à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, B 92376, comme nouveau commissaire aux comptes pour une période de trois ans se terminant avec l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012, en remplacement de Monsieur Eric Herremans, démissionnaire.

Quatrième résolution

Les trois nouveaux administrateurs décident à l'instant de déménager le siège social de la société au 27, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Jean-Marie Plantevin
Secrétaire

Référence de publication: 2010007278/27.

(090202139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

ProLogis Spain VI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 585.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 78.790.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société
ProLogis Directorship S.à r.l.
Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010006603/17.

(090201169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

L'Art du Paysage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3858 Schifflange, 20, rue Denis Netgen.
R.C.S. Luxembourg B 74.188.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010006824/9.

(090201304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.